



DEL-2025-0026

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de  
Conseillers  
En exercice : 18  
Présents : 11  
Votants : 14**

**OBJET :**

**GRATIFICATION  
COMITE DES  
ŒUVRES SOCIALES  
- MEDAILLE  
PERSONNEL  
COMMUNAL**

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le jeudi 24 avril  
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H  
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN,  
Maire  
Date de convocation du Conseil Municipal : 18 avril 2025

**PRÉSENTS** : M EVIN P., M CAILLER R., Mme DURAND A.,  
Mme PETITEAU M-E, M., M BOUCHEREAU F., M CARETTE  
C., Mme JOLIVET C., Mme FONTENEAU C., Mme  
PASQUEREAU C., M SOURISSEAU B., Mme HERBRETEAU  
M-A.,

**EXCUSÉS** : M AMOSSÉ M., Mme BARON A., M BAUDRY M.,  
Mme CLÉRO V., M GAULTIER J-L, Mme LAMBERT B.,

**POUVOIRS** : Mme BARON A. a donné pouvoir à Mme  
FONTENEAU Cécilia, M BAUDRY M. a donné pouvoir à M  
CAILLER R., Mme LAMBERT B. a donné pouvoir à Mme  
PASQUEREAU C.,

**SECRETARE** : Mme PASQUEREAU C.  
-----

Vu le Code des communes, notamment les articles R411-41 à R411-53

Vu la Circulaire du 6 décembre 2006 relative à la médaille d'honneur régionale,  
départementale et communale

La médaille communale comporte trois échelons :

- ARGENT : 20 années de service
- VERMEIL : 30 ans de service
- OR : 35 ans de service

Chacun de ces échelons ne pouvant être obtenu que successivement, il est proposé d'arrêter  
le montant des primes que le Comité des Œuvres sociales se chargera d'attribuer lors de  
l'attribution de ces médailles.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de verser une somme de **250 euros au Comité des Œuvres Sociales**, pour le versement de la prime récompensant **vingt années de service**.
- **Décide** de verser une somme de **460 euros au Comité des Œuvres Sociales**, pour le versement de la prime récompensant **trente années de service**.
- Décide de verser une somme de **650 euros au Comité des Œuvres Sociales**, pour le versement de la prime récompensant **trente-cinq années de service**.
  
- Charge le Maire de l'envoi des dossiers.

Certifié exécutoire

Publié ou notifié le : 29 AVR. 2025

Le Maire,  
Pascal EVIN

ACCUSE DE RECEPTION  
PREFECTURE VIA FAST

Le 29 AVR. 2025

